



République Française  
-----  
Liberté – Egalité – Fraternité  
-----  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Portant règlement intérieur de la Médiathèque communale  
« Médiathèque de l'Étang »  
Commune de SAINT-HIPPOLYTE

**Le Maire de la Commune de Saint-Hippolyte,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2144-3,**

**CONSIDÉRANT que pour une bonne administration de la médiathèque communale, il convient de réglementer ses modalités d'inscription, d'organisation et de fonctionnement.**

**ARRÊTÉ**

**Préambule**

La Médiathèque de l'Étang est un service public qui se donne pour mission de contribuer à la culture, la formation, l'information, l'éducation et les loisirs de tous. C'est un lieu de découvertes, d'échanges et de convivialité, conçu pour créer du lien social.

L'accès est libre et gratuit pour la consultation sur place des documents, dans le respect des règles nécessaires à son bon fonctionnement, aux horaires d'ouverture précisés en annexe 1. Il est interdit d'annoter, déchirer, salir les documents mis à disposition.

Le personnel est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la médiathèque.

Le règlement précise les droits et les devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité de la direction, est chargé de le faire appliquer.

Les tarifs, horaires, conditions de prêt et d'utilisation des services sont fixés par le présent règlement.

**ARTICLE PREMIER – Recommandations et règles de vie collectives**

La médiathèque est ouverte à toutes personnes respectueuses des autres et du matériel. L'accès sera refusé aux personnes dont la tenue inappropriée ou le comportement pourrait gêner les usagers ou le personnel. (Ivresse, bruit, agressivité physique ou verbale, propos discriminatoires...).

La médiathèque n'est pas responsable des enfants qui fréquentent le service en l'absence de leurs parents ou responsables légaux. Par mesure de sécurité, les enfants de moins de 8 ans fréquentant la médiathèque devront obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.

L'utilisation du téléphone portable est tolérée dans le respect des autres usagers et du personnel. Il est conseillé cependant de passer vos appels téléphoniques à l'extérieur du bâtiment.

Il est interdit de manger, boire de l'alcool, vapoter ou fumer, distribuer des tracts, apposer des affiches, être accompagné d'animaux (hors besoins des personnes handicapées). La consommation des boissons du distributeur est autorisée à l'intérieur sur les espaces prévus, sauf à proximité des ordinateurs.

Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité.

## **ARTICLE 2 – Inscription**

L'inscription est nominative et valable 1 an renouvelable, de date à date. Elle permet l'emprunt de documents à domicile, l'accès aux ressources numériques sur le portail du réseau des médiathèques de Perpignan Méditerranée Métropole et l'accès à l'espace multimédia.

La carte d'abonné est délivrée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, et le cas échéant, des documents nécessaires à l'application des tarifs réduits. Le paiement s'effectue en une fois et aucun remboursement ne sera possible. Cette carte doit être conservée sans limitation de durée. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera délivrée pour la durée de l'inscription initiale, contre le paiement d'une redevance (cf. annexe 2).

Pour toute inscription d'un mineur, le responsable légal devra remplir et signer une fiche d'inscription avec autorisation parentale. Les moins de 12 ans devront être accompagnés d'un parent pour la compléter. Les professionnels de l'enfance et de l'éducation de la Commune, responsables d'une classe ou d'un groupe de mineurs, peuvent obtenir gratuitement une carte « Collectivités » (écoles, services enfance et jeunesse, associations) qui leur permet l'emprunt d'ouvrages jeunesse pour leur groupe. Le responsable, désigné lors de l'inscription, doit justifier de sa qualité au sein de la collectivité. Il est l'interlocuteur de la médiathèque, seul responsable des documents empruntés. En référence à la législation en vigueur, les cartes de prêt collectivités ne permettent pas l'emprunt de DVD (article L. 215-1 du Code de la propriété intellectuelle). Tout changement de coordonnées doit être immédiatement signalé à la médiathèque.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'utilisateur est informé des données personnelles collectées lors de l'inscription ou dans le cadre de son utilisation des services, ainsi que de l'utilisation qui en est faite par la médiathèque (cf. annexe 5). L'inscription vaut acceptation de l'utilisation de ces données.

Ces données ne peuvent en aucun cas être cédées à des tiers. Les fournisseurs des logiciels utilisés peuvent en revanche en disposer, afin d'assurer le bon fonctionnement du logiciel et dans le cadre d'un contrat prévoyant les garanties de sécurité et de confidentialité des données recueillies.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier modifiées en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il peut en outre en obtenir rectification ou suppression dans un délai maximum d'un mois en s'adressant à la médiathèque.

## **ARTICLE 3 – Emprunts (Conditions de prêt précisées dans l'annexe 3)**

Le prêt est réservé aux abonnés, sur présentation de la carte d'adhérent en cours de validité.

Le prêt d'un document peut être renouvelé une fois pour une durée d'un mois, si la date limite de restitution n'est pas dépassée, et à l'exception des nouveautés et des ouvrages réservés. L'abonné est responsable de sa carte et des documents empruntés avec elle.

Les quotidiens et les numéros en cours des revues seront consultables sur place.

L'utilisation de matériel spécifique (PC portables, liseuses, tablettes, casques d'écoute...) devra faire l'objet d'une demande au personnel. Ce matériel ne peut en aucun cas sortir de l'établissement sauf pour les liseuses qui peuvent faire l'objet d'un emprunt. La salle multimédia et la salle polyvalente, ainsi que leurs équipements (PC portables, vidéo projecteur, lecteur DVD...) pourront être utilisés par les groupes, sur réservation.

#### **ARTICLE 4 – Réservations**

Les réservations peuvent se faire sur place, par email, ou sur le Portail Médiathèques Perpignan Méditerranée Métropole ([www.resolu.net](http://www.resolu.net)), avec votre compte personnel : *identifiant = n° de carte abonné, mot de passe = 4 chiffres (mois et année de naissance)*.

Les abonnés peuvent effectuer jusqu'à 3 réservations simultanées de documents. Les documents réservés sont gardés 10 jours. Passé ce délai, ils sont remis en circulation. L'utilisateur est averti par courriel ou courrier de la mise à disposition du document réservé.

#### **ARTICLE 5 – Accès internet et ressources numériques**

L'accès à internet est soumis à des conditions générales d'utilisation définies par la charte informatique en annexe 4. La consultation d'internet par les mineurs est soumise à la signature d'une autorisation parentale.

Les adhérents pourront, sur place ou chez eux, se connecter au Portail Médiathèques Perpignan Méditerranée Métropole, et bénéficier des ressources numériques qu'il propose :

- Accès au catalogue de la médiathèque et à l'agenda culturel,
- Réservations, prolongations, prêts en cours,
- Téléchargement de 6 livres numériques et 3 films en VOD par mois (offre qui s'ajoute aux prêts effectués sur place),
- Consultation de plateformes dédiées à la musique, la presse, la BD, le jeu vidéo en ligne,
- Auto-formation et soutien scolaire.

#### **ARTICLE 6 – Retard, perte ou détérioration de documents**

En cas de retard supérieur à 15 jours, un courrier (ou un email) de rappel sera envoyé. Au-delà du 30<sup>e</sup> jour de retard, un second courrier sera adressé à l'utilisateur. Ses droits seront ensuite suspendus jusqu'à la restitution de l'ensemble des documents en sa possession.

En cas de perte ou de détérioration des documents empruntés, le titulaire de la carte doit, à ses frais, rembourser l'ouvrage à valeur du neuf. Le délai et les conditions du remplacement sont fixés par le personnel de la médiathèque. Les droits de prêts sont maintenus durant ce délai.

#### **ARTICLE 7 – Voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de MONTPELLIER. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 8 – Application**

Tout usager, par le fait de l'utilisation des services de la médiathèque ou par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement. Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, de l'accès à l'espace numérique, voire, le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.

Le personnel de la médiathèque est chargé, sous l'autorité de la direction, de l'application du présent règlement qui est affiché dans les locaux, à l'usage du public et téléchargeable sur le site internet de la Commune.

L'accès à l'espace et aux services numériques de la médiathèque est conditionné par ce règlement intérieur et la Charte numérique de la médiathèque, jointe en annexe 4 du présent règlement.

Fait à Saint-Hippolyte, le .....15 FEV. 2022

**Le Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Départemental  
des Pyrénées Orientales**



*Garcia-Vidal*  
Madame GARCIA-VIDAL

### ANNEXE 1 : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi	9h00-12h00	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi		15h00-18h00
Vendredi		15h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	

### ANNEXE 2 : TARIFS D'INSCRIPTION

- **Carte Médiathèque de L'Étang :**
  - Résidents Saint-Hippolyte et communes PMM : 10 €,
  - Résidents hors communes PMM : 20 €,
  - Gratuité : enfants scolarisés à Saint-Hippolyte, mineurs de moins de 18 ans, adhérents du PIJ, professionnels de l'enfance et de l'éducation, étudiants, demandeurs d'emploi, plus de 75 ans,
  - Contribution ouvrage dégradé ou perdu : à valeur du neuf,
  - Tarif remplacement de la carte suite à une perte ou un vol : 2 €.
- **Carte Résolu** (permet l'accès aux bibliothèques des 36 communes de l'agglomération) :
  - Résidents Saint-Hippolyte et communes PMM : 18 €,
  - Résidents hors communes PMM : 30 €,
  - Gratuité : jeunes (jusqu'à 18 ans révolus),
  - 8 € : demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif).
- **Impressions :**
  - Impression A4 noir et blanc : 0,30 € / page,
  - Impression A4 couleur : 0,60 € / page.

### ANNEXE 3 : CONDITIONS DE PRÊT

- **Carte Médiathèque de L'Étang :**
  - Abonnement valable un an renouvelable, de date à date,
  - 6 documents, dont 3 livres, 1 revue, 1 CD et 1 DVD, pour une durée de 1 mois, prolongeable 1 mois de plus, dès lors que les documents ne sont pas réservés pour un autre abonné. Nouveautés : 15 jours maximum,
  - Ecoles, ALSH et PIJ : 10 documents destinés à la jeunesse, en fonction des exemplaires disponibles, pour une durée de 1 mois,
  - Réservations jusqu'à 3 documents maximum.
- **Carte Résolu** (permet d'emprunter des documents dans toutes les bibliothèques des 36 communes de l'agglomération et d'accéder au Portail des Médiathèques du réseau PMM. Pas de navette) :
  - Abonnement valable un an renouvelable, de date à date,
  - 16 livres, 8 revues, 5 DVD, 4 CD, une liseuse et un jeu pour un mois, cumulables sur l'ensemble des médiathèques. Chaque bibliothèque prêtera les types de documents dont elle dispose, dans la limite du nombre de documents défini dans son règlement communal.  
La durée de prêt des documents est fixée à 1 mois, prolongeable 1 mois de plus, dès lors que les documents ne sont pas réservés pour un autre abonné. Les retours de livres se feront dans les établissements où les documents ont été empruntés.

## ANNEXE 4 : CHARTE NUMERIQUE

### 1/ Description du service

L'espace numérique de la médiathèque de Saint-Hippolyte est doté de 2 PC fixes et 20 PC portables à disposition du public. Cet espace s'inscrit dans les missions de la médiathèque municipale et sa vocation est de favoriser l'accès raisonné aux usages et aux ressources numériques en tant qu'outils de formation, d'information, d'éducation, d'expression culturelle, de communication et de divertissement.

### 2/ Accès aux services de l'espace numérique

L'accès au service est gratuit et accessible durant les heures d'ouverture de la médiathèque. L'utilisateur doit utiliser un code d'accès (identifiant et mot de passe) fourni par le personnel. Ce code d'accès est valable un an, renouvelable. Pour l'obtenir, l'utilisateur doit présenter sa carte d'abonné et ne pas être en possession de documents en retard ayant fait l'objet de deux rappels. Les personnes non abonnées devront présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport).

Les codes d'accès permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter à internet sont personnels et confidentiels. Il s'engage à conserver ses codes d'accès secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Par l'utilisation de ses codes d'accès, l'utilisateur dispose d'un accès personnalisé et exclusif au service. Il s'interdit donc de le céder à des tiers. Tout accès au service résultant de l'utilisation des codes d'accès de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de ce dernier, la médiathèque déclinant toute responsabilité de ce chef. En cas de perte de ses codes d'accès, l'utilisateur devra s'adresser au personnel de la médiathèque qui lui en délivrera de nouveaux.

L'acceptation des conditions générales d'utilisation permet l'ouverture du compte utilisateur ainsi que la délivrance des codes d'accès, et donne droit au crédit de temps de consultation internet suivant :

- Abonnés jusqu'à 10 ans : 1 heure de consultation par jour ouvrable, obligatoirement accompagnés d'un adulte,
- Abonnés âgés de 11 à 17 ans : 2 heures de consultation par jour ouvrable,
- Abonné adultes : 3 heures de consultation par jour ouvrable,
- Non abonné : 30 mn de consultation par jour ouvrable,
- Utilisateur d'ordinateur portable ou autres supports mobiles (smartphone, tablette) personnels avec connexion par WIFI : illimité sur heures d'ouverture de la médiathèque.

Lors de l'inscription des mineurs, un formulaire d'autorisation rempli par la mère, le père ou le tuteur légal est nécessaire pour donner accès aux services.

Un poste informatique ne peut être utilisé par plus d'une personne à la fois. L'agent d'accueil peut toutefois autoriser la consultation d'un poste par 2 ou 3 personnes pour un travail documentaire.

L'impression de pages A4 est possible en noir et blanc ou en couleur suivant l'application de tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal. L'enregistrement des données se fait sur une clé USB personnelle. Les utilisateurs devront veiller à se déconnecter après chaque utilisation.

### 3/ Rôle des agents d'accueil

Les agents d'accueil assurent le respect du règlement intérieur de la Médiathèque de l'Étang, dont la présente charte. Ils peuvent, sous l'autorité du chef de service, suspendre le droit d'accès d'un usager aux espaces et services numériques.

Ils accompagnent, dans la mesure du possible, l'utilisateur dans l'utilisation des ressources à disposition et dans ses recherches documentaires. Ils ont enfin pour rôle de familiariser les 8-11 ans à deux notions clés pour l'éducation aux TIC :

- Tout ce que l'on publie sur Internet peut devenir public et donc échapper à notre contrôle,
- Tout ce que l'on y trouve n'est pas forcément vrai.

Bien que les notions clés évoquées ci-dessus fassent l'objet d'une sensibilisation de la part de l'agent lorsque l'occasion se présente, il appartient aux titulaires de l'autorité parentale de mettre en garde le mineur quant aux différents risques inhérents à l'utilisation d'Internet.

#### 4/ Respect des normes légales

La Commune de Saint-Hippolyte se réserve le droit de poursuivre en justice et/ou suspendre le droit d'accès aux espaces et services numériques des usagers contrevenant au respect de la législation.

Dans le cadre de l'utilisation du matériel mis à disposition, sont notamment interdits par la loi :

- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence,
  - L'utilisation de contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes,
  - L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité,
  - L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation,
  - La diffamation et l'injure,
  - L'utilisation ou la copie d'une œuvre de l'esprit en violation du droit d'auteur et des droits voisins.
- En particulier et sauf mention contraire, toute reproduction d'œuvre ne peut être destinée qu'à un usage privé. Le piratage de tout logiciel propriétaire est interdit.

#### 5/ Filtrage des sites et responsabilité des sites consultés

L'utilisateur est informé que l'accès à internet est équipé d'un filtre technique empêchant l'accès à des sites illégaux, incompatibles avec les missions de la médiathèque ou avec le caractère public de la consultation des postes informatiques (notamment les sites à caractère pornographique, violent ou portant atteinte à la dignité humaine).

Ce dispositif technique n'étant pas infaillible, la consultation des sites apparentés aux catégories bloquées que le filtre pourrait laisser passer, reste interdite. La médiathèque de Saint-Hippolyte n'apporte par ailleurs aucune garantie quant au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'utilisateur serait amené à rencontrer lors de l'utilisation de ses services.

#### 6/ Sécurité

S'il souhaite renforcer le niveau de sécurité, l'utilisateur peut installer lui-même un logiciel de sécurité, tel qu'un pare-feu (Firewall) ou antivirus sur son ordinateur. S'agissant de ces logiciels de tiers, la médiathèque ne répond pas du fonctionnement des logiciels de sécurité. Une protection absolue contre les intrusions ou les écoutes illicites ne peut être garantie. La médiathèque décline toute responsabilité concernant de tels événements.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son ordinateur portable personnel, à quelque fin que ce soit, et de procéder à des sauvegardes sur son ordinateur portable personnel, préalablement et postérieurement à l'utilisation du Service.

L'utilisateur reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

L'utilisateur reconnaît également être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature (code de carte de crédit, etc.) qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'utilisateur ne doit donc pas transmettre via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

## **7/ Utilisation correcte des services**

L'usager s'engage à :

- Utiliser internet pour effectuer des recherches d'information, rédiger un travail, consulter des sites web conformes à la législation française, consulter sa messagerie,
- Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition,
- Ne pas consommer de nourriture ou de boisson lors de l'utilisation des matériels informatiques,
- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés,
- Ne pas contourner les systèmes de sécurité,
- Ne pas introduire des programmes virus, espions, ou nuisibles,
- Ne pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le Réseau,
- Ne pas modifier la configuration des équipements.

Le non-respect de ces dispositions expose tout usager contrevenant à des poursuites judiciaires et/ou une suspension temporaire voire définitive de l'accès à l'espace numérique sans que l'utilisateur ne puisse demander une quelconque indemnité.

## **8/ Engagements et responsabilités de la médiathèque municipale de Saint-Hippolyte**

La médiathèque met tout en œuvre pour assurer l'accès continu au service. Elle ne saurait être tenue responsable, en cas de préjudice issu du blocage par le système de filtrage d'un site Web.

La médiathèque n'est pas responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, et des dispositions légales applicables en la matière, la médiathèque n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au réseau Internet, la médiathèque se réserve le droit de supprimer tout message ou d'empêcher toute opération de l'utilisateur susceptible de perturber le bon fonctionnement de son réseau ou du réseau Internet ou ne respectant pas les règles de fonctionnement, légales, d'éthique et de déontologie. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

La médiathèque ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites sur le réseau Internet. La médiathèque décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service par l'utilisateur, telles que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de messagerie des destinataires de mails par du publipostage sauvage (spamming, mail bombing, ...) ou de son réseau, ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre imposant de réponses (teasing ou trolling) pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs ou réseau.

La responsabilité de la médiathèque ne peut pas être engagée dans les cas légitimes suivants :

- En cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement avec des systèmes de messagerie ou avec des applications mises en place et/ou exploitées par des tiers,
- En cas de mauvaise utilisation du service par l'utilisateur,
- En cas de mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ou de tout dysfonctionnement,
- En cas de non-respect par l'utilisateur de ses obligations,
- En cas d'impossibilité d'accès par Internet au réseau privé virtuel d'une entreprise,
- En cas d'utilisation du service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol des codes d'accès, et plus généralement, d'utilisation dudit service par une personne non autorisée,
- En cas de perturbations ou d'interruptions,
- En cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- En cas de force majeure.

A l'occasion des présentes, la médiathèque reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer l'utilisateur à des tiers.

### **9/ Conservation des données techniques de connexion et d'identification de l'utilisateur**

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 relative à la conservation des données de communications électroniques, la Direction du Numérique de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole conserve :

- Certaines données techniques de connexion pendant une année à compter de la dernière utilisation des services,
- Des données d'identification de l'utilisateur pendant une année à compter de leur enregistrement ou de la dernière utilisation des services.

L'utilisateur est informé que ces données – qui ne portent en aucun cas sur le contenu des correspondances échangées ou des informations consultées – ne peuvent être légalement exploitées en dehors d'une procédure judiciaire ou de la bonne gestion des comptes usagers par la médiathèque, en vue d'assurer la mise à disposition des services et ressources décrits dans la charte.

Les données techniques de connexion et d'identification concernées sont les suivantes : adresse IP du PC utilisé, ports utilisés, dates, heures et durée des transactions, identifiants de connexion, nom et prénom de l'utilisateur, numéro de pièce d'identité (exclusivement pour les usagers occasionnels selon les conditions d'inscription énoncées au chapitre « Accès au service » de la présente charte).

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le



ID : 066-216601765-20220215-A2022\_28B-AR